

## Contributions du programme conjoint à la mise en œuvre des Conventions de l'UNESCO sur la culture



### [Convention de l'UNESCO de 1972 concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel](#)

#### Produits du programme conjoint:

Amélioration des capacités de **sauvegarde du patrimoine culturel** par l'élaboration d'un modèle de protection des sites archéologiques.



### [Convention de l'UNESCO de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel](#)

#### Actions du programme conjoint:

Appui à **l'innovation créative, la génération de revenus et la cohésion sociale** par le biais de 8 foires traditionnelles.



### [Convention de l'UNESCO de 2005 sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)

#### Actions du programme conjoint:

- **Intégration de la culture dans les politiques et programmes de développement durable** grâce à l'instauration de comités culturels régionaux (9) et locaux (45), chargés d'appliquer les politiques culturelles (par exemple, les politiques culturelles reconnaissant les droits des populations autochtones et d'ascendance africaine).
- Appui à **la créativité et à la production d'expressions culturelles** :
  - Renforcement de 400 PME du secteur culturel et de 59 entreprises créatives par le biais d'un soutien technique et financier ;
  - Certification de 80 nouveaux formateurs pour les micro-, petites et moyennes entreprises et entrepreneurs du secteur culturel ;
  - Création de 5 associations artisanales ;
  - Mise en service de Centres Infocultura (centres proposant des services et des informations en matière de culture) dans 50 zones rurales ;

*Veillez noter que l'information présentée sur les Conventions est fondée sur les commentaires envoyés par l'équipe du programme conjoint pendant sa mise en œuvre, et de ce fait risque de ne pas être exhaustive.*

- Réaménagement de 24 Casas de Cultura (maisons de la culture) pour leur permettre de mener des activités de renforcement des capacités visant à stimuler la création et la circulation des biens culturels ;
  - Etablissement de 10 Centres d'information et de connexion dans des maisons de la culture, des bibliothèques municipales et des musées ;
  - Renforcement des Centres de développement artistique populaire (CDAP), leur permettant ainsi de dispenser 29 programmes de formation artistique à 190 adultes et 190 jeunes dans divers domaines tels que le théâtre, la musique, la littérature, le cirque et l'animation socioculturelle ;
  - Formation de circuits de commercialisation entre industriels, sociétés de tourisme et entrepreneurs culturels ;
  - Organisation de 2 conférences d'entreprises "Imagine Honduras" pour les acteurs des industries culturelles.
- Appui à la mise en place de **systèmes participatifs de gouvernance locale dans le domaine de la culture** grâce à l'établissement de réseaux de bénévoles culturels dans 8 régions (80 bénévoles) qui organisent des activités mettant en valeur la diversité culturelle.

#### **Produits du programme conjoint:**

- **Intégration de la culture dans les politiques et programmes de développement durable :**
  - Au niveau national: mise en place en 2009 d'un système d'indicateurs culturels ([SIC Honduras](#)) désormais employé par le Gouvernement ; Projet de loi pour la promotion de la culture ; élaboration d'un Plan pour le développement culturel ;
  - Au niveau régional/municipal: 8 stratégies régionales pour la culture, 45 plans municipaux intégrant des services culturels et artistiques, et 41 programmes culturels municipaux.
- Appui à **la créativité et à la production d'expressions culturelles** par l'élaboration de programmes d'étude dans les domaines du théâtre, de la musique, de la danse, de la peinture et de la recherche ethnographique.
- Appui à la mise en place de **systèmes participatifs de gouvernance locale dans le domaine de la culture :**
  - Elaboration d'un document en vue de créer un réseau de bénévoles culturels ;
  - Manuel sur la gestion culturelle destiné aux bénévoles.